

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 65998RE

Origine de la version du rapport : Version initiale

Référence du dossier client : BC-202507-000288 - Mauregard - Vemard -Fosse

Date de réception : 22/07/2025

Date et lieu d'analyse : 24/07/2025 au laboratoire A.N. LAB – Saint Etienne du Rouvray

Informations fournies par le client								
Référence Echantillon Client	Désignation Client	Localisation	Référence Echantillon A.N. LAB	Désignation A.N. LAB	Nbre Préparation	Méthode	Résultat	Analyste
000288 _ 001	Plaque fibres ciment	Mauregard 8	65998P1A	Matériau fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	BP
000288 _ 002	Plaque fibres ciment	Vemard 5	65998P2A	Matériau Dur(e) Gris	2	MET	(*) Amiante non détecté	RM
000288 _ 003	Canalisation fibres ciment	Vemard 17	65998P3A	Matériau fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile, Crocidolite	BP
000288 _ 004	Plaque fibres ciment	Vemard 17	65998P4A	Matériau fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	BP
000288 _ 005	Plaque fibres ciment	Vemard 15	65998P5A	Matériau fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile	BP
000288 _ 006	Plaque fibres ciment	Fosse 1	65998P6A	Matériau fibreux gris	2	MOLP	(*) Présence d'amiante du type Chrysotile, Crocidolite	BP

Méthode d'analyse :

MET : L'échantillon est préparé selon une méthode interne de préparation par traitement mécanique et/ou chimique, basée sur la norme ISO 22262-1 et les modes opératoires internes OPER-M-MO-007 et OPER-M-MO-008

Il est analysé par MET - Microscopie Electronique à Transmission - selon les parties pertinentes de la norme NF X43-050. La fibre d'amiante est identifiée et caractérisée par Microscopie Electronique à Transmission avec analyseur (META) en fonction de sa morphologie (longueur minimale 0,5 micromètres), de sa composition chimique et de sa structure cristalline.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

MOLP : L'échantillon est analysé au MOLP - Microscopie Optique à Lumière Polarisée - selon le guide HSG 248 - annexe 2, en accord avec à l'arrêté du 1er octobre 2019.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX – N° 65998RE

Seuls les résultats précédés par le signe (*) sont couverts par l'accréditation COFRAC et répondent aux exigences de l'arrêté du 1^{er} octobre 2019

Le résultat ne concerne que l'échantillon soumis à essai et s'applique à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

L'échantillon a été considéré apte à être préparé.

La limite de détection garantie est de 0,1% en masse.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MET, la couche peut renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection garantie.

En cas de résultat « Amiante non détecté » par la méthode MOLP, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

Sauf demande expresse du client, le matériau est conservé pour archivage pendant 6 mois.

Remarque partie analyse	Fonction : Technicienne de laboratoire
	Nom : R.MATHURIN Date : 24/07/2025 Signature : 